

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE D'UN ÉLÈVE OU D'UN ÉTUDIANT EN SITUATION DE HANDICAP

 1^{re} DEMANDE RENOUELEMENT

- POUR UNE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE EN TRANSPORT ADAPTÉ COLLECTIF (véhicule léger) LE DOSSIER DEVRA ÊTRE RETOURNÉ AU PLUS TARD **LE 8 JUILLET 2022**. ATTENTION : AU-DELÀ DE CETTE DATE, PAS DE GARANTIE DE PRISE EN CHARGE DÈS LA RENTRÉE.
- POUR UNE DEMANDE DE REMBOURSEMENT TRANSPORT EN COMMUN (Cars Région Loire, STAS, STAR, SNCF, etc.) OU AIDE FINANCIÈRE AUX TRANSPORTS, LE DOSSIER DEVRA ÊTRE RETOURNÉ AU PLUS TARD **LE 30 SEPTEMBRE 2022**.

CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

Retrouvez les conditions de prise en charge dans le guide des TEEH sur www.loire.fr/TEEH.

- ÊTRE DOMICILIÉ DANS LA LOIRE
- ÊTRE SCOLARISÉ EN MILIEU ORDINAIRE
- OBTENIR UN AVIS DE TRANSPORT DE LA MDPH

ATTENTION : Seuls les élèves et étudiants reconnus en situation de handicap par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), à l'exception des apprentis et alternants, peuvent bénéficier de la prise en charge des frais de transports scolaires.

DOSSIER TRANSPORT SCOLAIRE

À retourner, soit par mail à teeh@loire.fr

soit par courrier (adresse postale) : Département de la Loire - Pôle Aménagement et Développement Durable - Service TEEH
2 rue Charles de Gaulle – 42022 Saint-Étienne cedex 1.

Vous pouvez nous contacter au **04 77 34 45 64** ou **04 77 49 93 43** du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30.

ÉLÈVE OU ÉTUDIANT

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Sexe : F M

REPRÉSENTANT LÉGAL

Joindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

REPRÉSENTANT LÉGAL

NOM : _____
(1^{er} parent si garde alternée)

PRÉNOM : _____

ADRESSE COMPLÈTE : _____

CODE POSTAL : _____

COMMUNE : _____

PORTABLE* : _____

TÉL. : _____

E-MAIL (OBLIGATOIRE) : _____

REPRÉSENTANT LÉGAL 2^e PARENT CAS DE GARDE ALTERNÉE

NOM : _____
(2^e parent si garde alternée)

PRÉNOM : _____

ADRESSE COMPLÈTE : _____

CODE POSTAL : _____

COMMUNE : _____

PORTABLE* : _____

TÉL. : _____

E-MAIL (OBLIGATOIRE) : _____

*Un numéro de portable est indispensable pour les alertes SMS.

Joindre une attestation de placement.

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse complète : _____
Commune : _____ Code postal : _____
Portable (obligatoire) : _____ Tél. : _____ E-mail (obligatoire) : _____

Un numéro de portable est indispensable pour les alertes SMS.

SCOLARITÉ DE L'ÉLÈVE EN 2022-2023

Établissement scolaire : _____

Adresse complète : _____

Commune : _____ Code postal : _____

Classe : _____ ULIS Autre Nom du dispositif : _____

Jours de transport vers l'établissement scolaire :

lundi mardi mercredi jeudi vendredi

Régime : externe demi-pensionnaire interne

Établissement scolaire fréquenté en 2021-2022 : _____

AUTONOMIE DE L'ÉLÈVE

L'élève est-il en fauteuil ? OUI NON

Si OUI, le fauteuil est-il pliable ? OUI NON est-il électrique ? OUI NON

Renseignements sur le handicap de l'enfant visant à faciliter la prise en charge en transport adapté collectif :

SOUHAIT DU DEMANDEUR

L'élève ou l'étudiant peut prendre les transports en commun (selon l'avis MDPH)

- 1 - REMBOURSEMENT FRAIS TRANSPORT EN COMMUN** (Cars Région Loire, STAS, STAR, SNCF...)
(Joindre un certificat de scolarité et un RIB)
- 2 - ORGANISATION DE LA FAMILLE - AIDE FINANCIÈRE AUX TRANSPORTS** (Joindre un RIB)

L'élève ou l'étudiant ne peut pas prendre les transports en commun (selon l'avis MDPH)

- 3 - REMBOURSEMENT FRAIS TRANSPORTS EN COMMUN** (Cars Région Loire, STAS, STAR, SNCF...) de l'élève et l'éventuel accompagnateur
(Joindre un certificat de scolarité et un RIB)
- 4 - ORGANISATION DE LA FAMILLE - AIDE FINANCIÈRE AUX TRANSPORTS** (Joindre un RIB)
- 5 - ORGANISATION PAR LE DÉPARTEMENT - TRANSPORT ADAPTÉ COLLECTIF**, soumis à conditions,
UNIQUEMENT pour les avis MDPH « Ne peut utiliser les transports en commun ».

JE DÉCLARE EXACTS LES RENSEIGNEMENTS PORTÉS SUR LE PRÉSENT IMPRIMÉ.

À _____

SIGNATURE DU RESPONSABLE LÉGAL

LE _____

**LA PRÉSENTE DEMANDE DE PRISE EN CHARGE FAIT L'OBJET D'UNE INSTRUCTION PAR LE SERVICE TEEH DU DÉPARTEMENT.
UN COURRIER RÉPONSE VOUS SERA ADRESSÉ APRÈS LE 16 AOÛT.**

PROTECTION DES DONNÉES :

Les informations recueillies dans le présent formulaire sont nécessaires à l'instruction de votre demande de prise en charge des frais de transport scolaire pour un élève ou étudiant en situation de handicap. Si vous refusez de les fournir, votre demande d'aide ne pourra pas être instruite.

Ces informations seront traitées informatiquement et consultées par les agents du Département de la Loire et partagées avec les transporteurs.

Le responsable du traitement de vos données personnelles est le Département de la Loire – 2 rue Charles de Gaulle - 42000 SAINT-ÉTIENNE.

Vos données seront conservées pendant une durée de 2 ans.

Conformément à la Loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées par la Loi du 20 juin 2018, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le service TEEH.

Le Département de la Loire a désigné un délégué à la protection des données que vous pouvez contacter en envoyant un message à l'adresse suivante : rgpd@loire.fr

En cas de difficulté dans l'exercice de vos droits, vous avez également la possibilité de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés - 3 place de Fontenoy TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07